L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 11 JUIN 1892.

PETITES ANNONCES

A VENDRE.

A VENDRE—De belles vaches laitières chez H. Mehnert, Canal Harvey
11 juin—F. [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée Nos 154 et 156 rue de Chartres.

Jacob A. Reinach vs Mlle Helena Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 35,622.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [portant les numéros municipaux 154 et 156 rue de Chartres] et les dépendances, et tous les droits, voies, servitudes privilèges et avantages y appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues de Chartres, Jefferson, Levée et St-Pierre, formant l'encoignure des rues Chartres et Jefferson, et mesurant cinquante-neuf pieds et quatre lignes de face à la rue de Chartres, cinquante neuf pieds cinq pouces et cinq lignes de largeur dans le fond, sur soixante dix huit pieds cinq pouces de profondeur et de face à la rue Jefferson.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 mai—9 16 23 30—juin 6 11

PAR LE CONSTABLE.

L. J. Cousin vs. Chas. W. Ringgold.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans. No 21,695 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, le MARDI, 14 juin 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, saisis dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

WM NELSON,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

4juin—4 8 14

Mélanie D. Breton, épouse d'Eugène Brice Sembre, contre son mari.

No 33,083.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Division "C"—Pour les motifs consignés dans l'opinion écrite de la Cour, ce jour, exprimée et enregistrée, il est ordonné, jugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mélanie D. Breton contre son mari Eugène Brice Sembre dissolvant la communauté existant entr'eux, et contre E. Courribet, syndic des créanciers du susdit Sembre, adjugeant la demanderesse propriétaire, avec droit exclusif d'administration, 1° d'une somme de $695.70 reçue par elle de la faillite d'Eugène Brice Sembre, son mari; et 2° de l'immeuble décrit en sa pétition, et acquis par elle de Victor Marie et de dame A. Bueda, épouse de Thomas Boada, par acte de vente passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 30 avril 1889.

Il est, en outre, ordonné, jugé et décrété que l'intervention de H. B. Claflin & Compagnie soit mise hors de Cour, et leur demande rejetée à leurs frais; les frais restants devant être payés au pro rata, par le défendeur Eugène Brice Sembre, et E. Courribet, syndic.

Il est de plus, ordonné, jugé et décrété que la pétition de la demanderesse touchant les bijoux et l'argenterie, lui soit refusée comme en cas de faute de plaider (non suit).

Jugement rendu le 7 et signé le 11 mars 1892.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
16mai—3t—1f p son

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Angelo Costa et de Mme M. Costa, sa veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—Nos 34,382 et 34,612, consolidés—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Clara Cardona, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour:
A. V. FLOTTE, Greffier.
11juin—11 16 19

Succession de Mme M. A. Tennisson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,394—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Wallace Wood, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
9juin—9 14 18

Succession de Nicholas Linden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,530—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elisabeth Clays, Veuve de Nicholas Linden, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 juin—2 7 11

Succession de John Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 34,962 — Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Alexander C. Hutchinson et de Joséphine T. Hutchinson, sa femme, exécuteurs testamentaires conjoints de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1juin—1 6 10

Succession de James Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,248—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Regina Kauffman, veuve de James Dillon, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
4 juin—4 9 12

Succession de Joséphine Valette Hughes, femme décédée de Jno. Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,221.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Alexander C. Hutchinson et de Joséphine Thomas Hutchinson, sa femme, administrateurs conjoints de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er juin—1 6 10

AVIS AUX CREANCIERS.

James Clarke & Co vs. Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,763—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. Watts Kearney, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
11 juin—11 16 19

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 35,768—Division B.—Ordre de Cour.—Raymond Ducos vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Raymond Ducos soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvigneaud, notaire, en son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, le 16me jour de juin 1892, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que B. H. Bryan avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 9 mai 1892.
Signé FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
11 mai—3t et 30)

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,900.—Division E.—Charles F. Belden vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—La Cour considérant la pétition:

Il est ordonné que la cession des biens du pétitionnaire Charles F. Belden à ses créanciers soit et est acceptée pour le bénéfice des dits créanciers; il est de plus ordonné que toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit Charles F. Belden soient suspendues; il est de plus ordonné qu'une réunion des créanciers du dit Charles F. Belden soit convoquée et tenue, après avis légaux et notices conformément à la loi pardevant Henry L. Garland Jr, notaire en cette ville, le JEUDI, 30me jour de juin 1892, commençant à onze heures A. M., dans le but de nommer un syndic, de voter sur la décharge de l'insolvable et toutes autres affaires qui pourraient être soumises à la dite réunion; il est de plus ordonné que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 30 mai 1892.
Signé ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31 mai—3t et 30 juin

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 10 JUIN—CLASSE No 237
Tirage de 4 heures P. M.

41 65 60 14 73 17 19 68 9 69 24

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour nellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 10 juin 1892—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel de $40.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 JUIN 1892.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$600,000,	soit	$600,000
1 Lot de...	200,000,	......	200,000
1 Lot de...	100,000,	......	100,000
1 Lot de...	50,000,	......	50,000
2 Lots de...	20,000,	......	40,000
5 Lots de...	10,000,	......	50,000
10 Lots de...	5,000,	......	50,000
25 Lots de...	2,000,	......	50,000
100 Lots de...	800	......	80,000
200 Lots de...	600,	......	120,000
500 Lots de...	400,	......	200,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $1,000,	soit......	$100,000
100 Lots de... $800,	......	80,000
100 Lots de... $400,	......	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200,	soit......	$199,800
999 Lots de $200,	......	199,800

3,144 Lots se montant à....$2,159,600

PRIX DU BILLET:

Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, [rien de moins].

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant l'usage de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent la chance du lot annoncé.

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN GRAND BARGAIN.

Les magasins de choix en briques **Nos 879, 881, 883 rue Tchoupitoulas, au coin de la rue Quatrième,**

Et connus sous le nom de **MAGNOLIA HOUSE**

Avec magasin, Salon de barbier et Cottage à l'arrière.

SPLENDIDE PLACEMENT

Et valant ensemble $60 par mois.

Succession John W. Glenn, décédé.

Vendus par ordre de la Cour

A longue échéance.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet,—SAMEDI, 9 juillet 1892, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de la succession de John W. Glenn, décédé, docket No 35,606, à l'encan, il sera vendu—

Cette portion de terre de valeur consistant de deux terrains, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Quatrième et Washington, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, lesquels terrains mesurent ensemble 52 pieds 9 pouces et 6 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur et façade rue Quatrième de 108 pieds 10 pouces et une profondeur de 98 pieds du côté le plus proche de la rue Washington; et 51 pieds 7 pouces de largeur à l'arrière.

Les améliorations consistent en un Block de magasins bien bâtis à deux étages, couverts en ardoises, portant les Nos 879, 881 et 883 rue Tchoupitoulas, et ont un vaste salon dans le magasin du coin, salon de barbe et autre magasin contigu, avec cuisine et autres pièces au-dessous, la partie supérieure étant subdivisée en chambres à coucher et autres, convenables comme maison de pension; aussi, il y a une petite maison en bois à l'arrière, rue Quatrième, 3 citernes, cour pavée, un balcon couvrant tout le trottoir, et près d'entrepôts, de fabriques, des élévateurs, etc., et seront vendus en bloc. Le tout en bon état et réparé et capable d'être loué $60 par mois, et actuellement sujet à un bail de prochaine échéance; tous autres renseignements seront annoncés à la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit portant 7 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles. 10 0|0 comptant sur les lieux et le paiement des taxes accepté en sus de l'enchère.

L'acte de vente pardevant John G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 juin—5 12 19 26—juillet 3 9

Vente en Partage

De propriétés de valeur et rémunératives dans le Second district de cette ville, au coin de la rue Villeré et du Chemin du Bayou.

La maison de résidence à deux étages couverte en ardoises.

No 271 rue Villeré. Le cottage double couvert en ardoises ayant à l'arrière une bâtisse à deux étages couverte en ardoises.

Nos 245 et 247 Chemin du Bayou, coin de la rue Villeré.

Le joli cottage en briques

No 249 Chemin du Bayou, attenant.

Pour un partage entre héritiers de tous âges. A crédit de longue échéance, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—Encanteur— Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 11 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de l'Allée Commerciale, il sera vendu—

Une maison de résidence en bois à deux étages.

1° La maison de résidence à deux étages, en bois, portant le No 271 de la rue Villeré, entre Esplanade et Chemin du Bayou ou Hôpital dans le carré d'ilet borné par la rue Robertson, Deuxième District de cette ville, ayant 6 chambres, auvent, citerne et lieux d'aisance, hydrant, cour pavée et valant environ $18 à $20 de location par mois, sur un terrain d'environ 27x45 pieds.

Un cottage double.

2° Le cottage double en bois, couvert en ardoises, avec une bâtisse double en bois, à deux étages à l'arrière, formant le coin de la rue Villeré et du Chemin du Bayou, contigue à la propriété ci-dessus décrite, et portant les Nos 245 et 247 du Chemin du Bayou, et ayant 4 chambres de chaque côté cour pavée, citerne, etc., et valant environ de $12 à $15 par mois de chaque côté, sur un terrain d'environ 44x58 pieds.

Petit cottage en briques.

3° Le joli cottage en briques et la bâtisse à l'arrière portant le No 249 du Chemin du Bayou, attenant à la propriété ci-dessus décrite, ayant 6 chambres, citerne, auvent, etc., arbres fruitiers et petit jardin, cour pavée sur un terrain d'environ 32x81 pieds et rapporte $10 par mois.

Le tout d'après des plans de Sidney de Lisle, voyer, que l'on peut voir sur les lieux de la vente.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et 2 ans, à 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les billets à termes, s'il y en avait, devraient être divisés en coupons à la convenance des parties intéressées; les acquéreurs devant assumer les taxes de 1892 en outre des soumissions, et faire un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux.

Les actes de vente pardevant Joseph Duvigneaud, notaire, aux frais des acquéreurs.

22 mai—22 29—juin 5 11

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Cyrus Yale.

No 29,799 —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—MARDI, 21 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 21 avril 1892 et signé le 27 avril 1892 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus pour effectuer une liquidation et partage de la raison sociale de MM. Yale & Bowling, en liquidation—

1° Des comptes dus par divers créanciers à la maison Yale & Bowling, conformément à un inventaire marqué "D" déposé en nos bureaux, dont les montants réunis sont de $43,479 15.

2° L'intérêt de la raison sociale en trois polices d'assurances sur la vie; les montants réunis sont de $21,000.

3° Des montants dus par divers débiteurs en suspens dans les livres de la dite raison sociale, conformément à une liste détaillée déposée en nos bureaux; les montants réunis sont de $181,107.01.

Conditions—Comptant.
10juin—10 11 20 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons terrains pour y construire

—ET—

COTTAGES,

—DANS LES—

Troisième, Quatrième et Sixième Districts.

Succession de N. J. Hoey.

No 35,513—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. Voorhies, juge de la susdite Cour, Division E, signé le 23 mai 1892, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Le joli cottage de résidence simple en bois, No 181 rue St-Ferdinand, dans le 3me district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Ferdinand, Press, Villeré et Urquhart. Le terrain mesure 31 pieds de façade rue St-Ferdinand, sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Trois certains terrains dans le Troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, St-Ferdinand et Press, Nos 19, 20 et 21, mesurant chacun 30 pieds de façade rue Villeré, sur 170 pieds, 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

3° Quatre certains terrains dans le troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Union, Libéral, Genius et Bagatelle, mesurant chacun 32 pieds de façade rue Union sur 128 pieds de profondeur; un des dits terrains formant l'angle des rues Union et Libéral.

4° Cinq certains terrains dans le quatrième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Jackson, Melpomène, Première, Galvez et Miro, désignés par les Nos de 1 à 5, inclusivement, et mesurant 102 pieds 5 pouces 1 ligne de façe rue Galvez; 59 pieds 8 pouces 1 ligne de façade rue Jackson; 190 pieds 2 pouces 2 lignes de façade rue Melpomène, et 19 pieds 6 pouces 4 lignes de façade rue Miro; et 238 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne qui sépare les dits terrains du reste du carré d'ilet.

5° Douze certains terrains dans le même district et carré d'ilet que les précédents décrits en quatrième lieu, propriété faisant face rues Première, Miro et Galvez, et une ligne de séparant de la susdite propriété.

6° Deux certains terrains dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Delachaise, St George et Long, désignés par les Nos 13 et 15, mesurant comme suit: Le terrain 13, 30 pieds de façade avenue de la Louisiane, sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain 15, 30 pieds de façade avenue de la Louisiane, sur 128 pieds de profondeur et de fait face rue Long.

Conditions—Comptant et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix d'adjudication; 20 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant J. N. Wolfson, notaire, aux frais des acquéreurs.

1er juin—1 4 11 18 25—juil 2

Avis.

Le Dr C. Testut prévient les personnes que cela peut intéresser qu'on ne trouvera que chez lui, rue St-Pierre, No 154, près Remparts, son Punaisicide Liquide—Bed Bug Killer and Egg Destroyer. Toutes ses bouteilles portent sa propre signature. 12 [illegible]

Diminution de 20 pour 100.

La saison chaude étant arrivée et, avec elle, l'éclosion et la propagation des insectes nuisibles, des punaises surtout, j'annonce une diminution de vingt pour cent sur le prix de mon Punaisicide, ou "Bed Bug Killer and Egg Destroyer." D'après cela, la bouteille ordinaire ne sera que de soixante cinq au lieu de quatre-vingts.

Je ferai observer que, détruisit-on toutes les punaises, on n'aurait rien fait si, en même temps, on ne détruisait pas leurs œufs. Or, mon liquide est le seul qui obtienne ce résultat infailliblement, si on opère selon les explications que je donne à tout acheteur.

Dr. TESTUT,
Rue St Pierre, 154, près Remparts.
9 juin—

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION!

Ceux qui ont un placement d'argent à faire.

GRANDE VENTE DE PARTAGE

—DE—

Propriétés foncières splendidement situées et d'un grand rapport,

STOCKS ET BONS,

Les beaux magasins bien situés, doubles à deux étages et résidences

Nos 857, 857 1|2, 859 et 859 1|2 rue des Magasins,

En face du marché de la rue Neuvième, un joli cottage en bois et grande écurie dans le fond, faisant face à la rue Neuvième.

La splendide rangée de cottages doubles bien bâtis et lucratifs,

Nos 181, 183, 185, 187, 189, 191, 193, 193 1|2 rue Huitième coin Camp.

Le magasin à deux étages et résidence de choix bien située,

No 890 rue des Magasins coin Toledano.

La résidence simple en bois qui se trouve en arrière,

No 118 rue Toledano près de la rue des Magasins.

Les deux magasins et résidences en briques à deux étages bien bâtis,

Nos 671 et 673 rue Tchoupitoulas au coin de la rue St-André.

L'agréable cottage-résidence simple

No 934 rue des Magasins près de l'avenue de la Louisiane.

Le tout en bon état, très rémunératif et toujours loué et

Admirablement situé ayant une valeur permanente et certain d'augmenter.

A L'ENCAN.

Succession de John Schelling.

No 35,047.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune — SAMEDI, 25 juin 1892, à midi, à la Bourse d'Encan, Nos 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 11 mai 1892 et signé le 18 mai 1892 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, et rendu dans la succession ci-dessus, les propriétés foncières et sécurités décrites ci-après, à savoir—

Stocks et Bons.

1. Vingt-cinq [25] Actions du fonds capital de New Orleans Brewing Association de $100 chacune.

2. Vingt-cinq [25] Actions du fonds capital du Lafayette Fire Insurance Co., de la Nouvelle-Orléans, de $50.

3. Cinq [5] Actions du fonds capital de New Orleans Coffin & Manufacturing Co. de $50 chacune.

4. Deux [2] actions du fonds capital de John J. Voelkel Hardware Co. [limité] de $100 chacune.

5. Une [1] action du fonds capital du German Men's Singing & Benevolent Association de Sixième District de la Nouvelle Orléans.

6. Un [1] Bon du New Orleans Brewing Association, Séries F, de $100, avec 27 coupons attachés.

7. Un [1] Bon de $1,000 du New Orleans Brewing Association, Séries C, avec 27 coupons attachés.

Propriété foncière

Nos 849 et 859 1|2 rue des Magasins coin de la Neuvième rue.

1. Cette splendide propriété commerciale et résidence Nos 859 et 859 1|2 rue des Magasins coin de la rue Neuvième, décrite comme suit, à savoir: Une certaine portion de terre située dans le Quatrième district de cette ville, et dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, Neuvième, Huitième, formant l'encoignure des rues Magasins et Neuvième et mesurant 31 pieds 8 1|2 pouces de face à la rue des Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Neuvième, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant. Les améliorations comprennent un magasin double en bois à deux étages, solidement construit, et résidence avec magasins spacieux, salle à manger et cuisine au rez de chaussée, 5 appartements, chambre à bain et galerie derrière en haut, citernes, hangars, etc., cour bien briquetée. La propriété formant l'encoignure, No 859 1|2 de la rue des Magasins, a en outre une bâtisse à deux étages au fond et est occupée comme café par M. W. Shannon avec un bail qui expire le 30 septembre 1894, à raison de $720 par an. Le No 859 est occupé par une pharmacie sur un bail au Dr Hornburg à $400 par an. Immédiatement faisant face au marché de la rue Neuvième et au milieu d'un centre d'affaires très actif ces splendides magasins sont certains de donner continuellement des loyers stables et très rémunératifs. Il est impossible de désirer un meilleur emplacement pour un homme entreprenant dans n'importe quel genre d'affaires en détail.

Nos 857 et 857 1|2 rue des Magasins.

2. Les deux Magasins et Résidences en bois à deux étages, très bien situés Nos 857 et 857 1|2 rue des Magasins, avec un grand hangar, avant et arrangés avec des magasins spacieux, salle à manger et cuisine en bas, et cinq appartements en haut, hangars, citernes et cours pavées à chaque corps de logis. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Un autre certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la dernière propriété décrite ci-dessus, qui lui est contigue et mesurant 31 pieds 9 1|2 pouces de face à la rue des Magasins sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Admirablement situés et directement sur la ligne du trafic en avant et avoisinant du marché de la rue Neuvième toujours occupés et maintenant sous un bail au J. J. Voelkel Hardware Co. [limité].

Cottage et Lot rue Neuvième.

3. Le Cottage Simple en Bois rue Neuvième près de la rue des Magasins, ayant 3 chambres, une grande allée, écurie et hangars spacieux, chambre pour le fourrage, pour les chevaux, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir: Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet et contigu aux deux derniers lots décrits ci-dessus dans le fond, mesurant 31 pieds, 11 pouces de face à la rue Neuvième sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant à proximité du marché rend la propriété excessivement désirable et elle est maintenant louée à $300 par an.

Le Cottage Double en Bois Nos 181 à 183 rue Huitième.

4. Le beau cottage double en bois, parfaitement bâti, avec deux étages dans le fond, construit en retraite, et ayant des galeries sur la façade et sur les côtés. Le cottage renferme 7 chambres, un office, des hangars, des citernes, un jardin sur la façade, des arrière-cours et des allées proprement pavées.

Les lots sont vastes et comprennent deux terrains situés dans le quatrième district de cette ville et désignés comme lots Nos 9 et 10 de l'ilet No 65, bornés par les rues Huitième, Septième, Magasins et Camp, mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Huitième sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent. La propriété rapporte $480 par an.

Le cottage double en bois, Nos 185 et 187 rue Huitième.

5. Le cottage double en bois, très désirable, Nos 185 et 187 rue Huitième, bâti en retraite, contenant galeries sur la façade, 5 chambres, citernes, hangars, arrière cour et allée de côté proprement pavées. Le tout est très grand et est décrit comme suit, savoir: Une certaine portion de terre située dans le même district et le même ilet que la propriété ci-dessus décrite et y attenant, mesurant 36 pieds de face à la rue Huitième sur 110 pieds plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles.

Les cottages doubles Nos 189 et 191, 193 et 193 1|2, rue Huitième, coin Camp.

6. Les doubles cottages en bois, d'un rapport excellent et régulier, Nos 189 et 191, 193 et 193 1|2 rue Huitième, coin Camp, bâtis sur les lots ci-après décrits, savoir:

Quatre lots de terre situés dans le même district et le même ilet que la propriété ci-dessus décrite et y appartenant, désignés par les Nos 13, 14, 15 et 16, sur un plan exécuté par C. A. De Armas, arpenteur, le 31 juillet 1865, et annexé à un acte passé pardevant Hugh Madden, ancien notaire de cette ville, le 31 juillet 1865; les dits lots mesurant, savoir: Le lot No 13 forme le coin des rues Camp et Huitième, et mesure 25 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue du Camp, sur 73 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Huitième; le lot No 14 mesure 25 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue du Camp, sur 73 pieds 9 pouces de profondeur; le lot No 15 mesure 25 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue du Camp, sur 73 pieds 9 pouces de profondeur; le lot No 16 mesure 25 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue du Camp, sur 73 pieds 9 pouces de profondeur. Le cottage Nos 189 et 191 rue Huitième a deux étages dans le fond et est bâti en retraite; il renferme une galerie sur la façade, un vestibule pour escaliers des deux côtés, 7 pièces distinctes, des hangars, citernes et cours et allées de côté proprement pavées. Il rapporte $480 de loyer par an.

Le cottage Nos 193 et 193 1|2 rue Huitième, coin Camp, est également construit en retraite, rue Huitième, coin Camp; il a des galeries sur la façade et sur les côtés, 5 chambres, des citernes, hangars, cours devant et derrière et allées de côté proprement pavées, le tout rapportant $264 par an.

Cette magnifique rangée de cottages se loue parfaitement et est à proximité des marchés, des écoles, des églises et des lignes de cars: le voisinage est irréprochable. Ces maisons offrent l'occasion d'un placement extrêmement productif.

Magasin et résidence No 890 rue Magazine, coin Toledano, et résidence simple No 117 rue Toledano.

7. Le magasin avec résidence, très désirable, au coin des rues Magazine et Toledano. Le lot est désigné par le No 12 de l'ilet No 127, situé dans le Quatrième district de cette ville, borné par les rues Magasins, Toledano, Pleasant et Constance, mesurant 32 pieds de face à la rue Magazine sur 110 pieds de profondeur et 32 pieds 6 pouces 3 lignes de profondeur dans le fond.

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

Les améliorations comprennent premièrement le magasin avec résidence à deux étages, parfaitement situé, No 890, rue Magazine, coin Toledano, disposé en un grand magasin avec 4 chambres en bas et une galerie de façade et 4 chambres au-dessus, avec citerne, arrière cour, etc. La propriété rapporte $360 par an. Deuxièmement: la maison de résidence en bois à un étage dans le fond, contenant 3 chambres, avec citernes, cours, etc. Cette propriété mérite d'être recherchée soit comme emplacement d'affaires soit comme placement, à cause des affaires qui sont concentrées dans le voisinage du marché de la Neuvième rue.

Le cottage de résidence No 934 rue Magazine, près de l'avenue de la Louisiane.

8. Le cottage-home simple en bois, bien situé, No 934 rue Magazine, à distance du trottoir, avec jardin sur la devanture et ayant galerie de devant et 2 chambres, bâtisses de dépendances, citerne, arrière cour, etc. Le terrain est désigné par le No 16 dans le carré borné par les rues Magazine, Constance, Delachaise et l'avenue de la Louisiane, mesurant 25 pieds de façade rue Magazine sur 124 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Une double ligne de chars passe devant la propriété située dans un excellent quartier, près de la belle demeure de M. Keller, et à proximité de marchés, d'églises et d'une école. Un joli et confortable home.

Le magasin et les résidences en briques Nos 671 et 673 rue Tchoupitoulas, coin St-André.

9. Les magasins avec résidences bien bâtis, en briques, à deux étages avec mansardes Nos 671 et 673 rue Tchoupitoulas, coin St André, disposés en spacieux magasins avec corridor, salle à manger et cuisines au rez de chaussée, et larges galeries devant; cinq appartements au-dessus, auvents, citernes, arrière-cours, etc., à chaque bâtisse. Le terrain est décrit comme suit: Un certain morceau de terre situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, St André, Adèle et Rousseau, formant l'angle des rues Tchoupitoulas et St André, et mesurant 51 pieds de façade rue Tchoupitoulas, sur 186 pieds, 1 pouce et 9 lignes de profondeur et de façade rue St-André; 129 pieds, plus ou moins, de profondeur, de l'autre côté; 48 pieds, 6 pouces de largeur à l'arrière.

La propriété du coin, No 671 rue Tchoupitoulas, est occupée, et la buvette et le salon de billards donnent $540 par an; et le No 673 rue Tchoupitoulas est le magasin de vêtements Nelson très anciennement établi, donnant un revenu annuel de $300.

Ces magasins, bien construits sont à proximité des points où l'on expédie par navires, des presses à coton, du ferry de Gretna, et sont précieux comme emplacements de commerce ou comme placements de capitaux.

De complets renseignements quant aux baux, etc., seront donnés au moment de la vente. Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Pour les sécurités comptant, et pour les immeubles, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur. Le reste à un et deux ans de crédit pour des billets subdivisés en coupons à l'agrément des parties intéressées et spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; les polices d'assurances transférées, et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1892, en sus du prix d'adjudication, devront faire le dépôt d'usage de 10 pour cent comptant pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Geo C. Préot, notaire aux frais des acquéreurs.

24mai—24 28 juin 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Double Cottage d'un rapport permanent.

Nos 297 et 297 1|2 rue Conti, près de la rue Derbigny.

Dans l'affaire de Charles Burkhardt et als., vs Chas O. Burkhardt et als.

No 35,540—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune — SAMEDI, 2 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 17 mai 1892 et signé le 23 mai 1892 par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus—

Le cottage double rémunératif, en bois à l'étage et attic, avec 2 étages au fond Nos 297 et 297 1|2 rue Conti près de Derbigny ayant 10 chambres, citerne, allée de côté, hangars et arrière cour, etc. Le lot est désigné comme lot No 20 dans l'ilet No 46, situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Conti, St-Louis, Claiborne et Derbigny, et ayant (mesure américaine) d'après le plan de Joseph Pilié voyer, daté le 1er Mai 1840 déposé au bureau de feu David L. McCoy, notaire public, en cette ville, 25 pieds de face à la rue Conti sur une profondeur de 106 pieds 1 pouce et 6 lignes entre lignes parallèles. Dans un voisinage central, convenable et pour une propriété rapportant d'une façon permanente $228 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit s'il y en a à 1 et 2 ans, garantie par des billets de l'acquéreur à 1 et 2 ans avec intérêt à 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien du vendeur, et privilège sur la propriété vendue, l'acte de vente devant renfermer les clauses de non aliénando, la police d'assurance devant être transférée aux détenteurs des billets, et en cas de procès pour forcer le paiement des billets, la clause allouant 5 pour cent honoraire d'avocat et toutes les autres clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1892 et déposer 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Aleix, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

29mai—29—juin 4 11 18 25—juil 2

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en briques à trois étages, 143 rue Julie, coin N. E. Camp,

—ET—

Site désirable pour bâtir, rue Carondelet, coin N. O. Félicité.

Vente par ordre de cour.

Succession de Stephen McNamara.

No 34,991—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau 164 rue Commune—SAMEDI, 25 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 mai 1892, il sera vendu à l'encan—

1. La grande bâtisse en briques à trois étages formant le coin des rues Julie et Camp dans l'ilet borné par les rues Magasins et Girod, avant de confortables chambres à coucher en haut et magasin en bas, et mesurant à peu près 20 pieds 5 pouces de face à la rue Julie sur 86 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Camp.

II. Un certain morceau ou portion de terre, avec les bâtisses qui y sont, situé dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Félicité et Olympia, et désigné par le No 3, sur une copie d'un plan fait par Jno. F. Braun, voyer, annexé à un acte de vente fait pardevant G. W. Christy, ancien notaire en cette ville, le 29 août 1845, et mesurant à peu près 42 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Carondelet, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et à peu près 132 pieds de profondeur et de face à la rue Félicité.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1892 en outre du prix de leur enchère; 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant Jas. J. Woulfe, notaire.

18 mai—18 21 28—juin 4 11 18 25

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE CHOIX

—DANS LE—

TROISIEME DISTRICT.

La spacieuse et confortable Résidence-Cottage à un étage avec mansarde bien finie,

NO 298 RUE NORD REMPARTS.

No 16,575—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

Succession de J. B. Levêque.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur, Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 29 juin 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de J. B. Levêque, daté le 24 mai 1892, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Cette certaine portion de terre, comprenant près de deux lots, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Remparts, Bourgogne, St-Antoine et Bourbon ou Bagatelle, mesurant 53' 3" 3''' face à la rue N. Remparts sur 127' 10" 5''' de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une grande et confortable résidence à un étage avec mansarde, ayant vestibule au centre, salons doubles, grandes chambres à coucher et chambres et cabinets bien éclairés dans la mansarde; bâtisses à deux étages dans le fond divisées en 6 chambres confortables, hangard et écurie, porte-cochère, cour pavée, 2 citernes, puits, etc., voisinage choisi et à proximité de toutes les commodités.

Conditions—Comptant.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. T. Ducros, notaire, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1892 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

25mai—25 juin 4 11 18 25 28

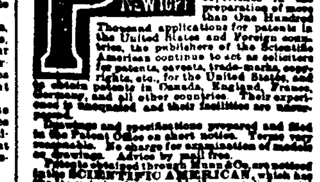

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

Handbook about patents mailed free.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Sixième District.

Coin des rues Magazine et Austerlitz.

Bâtisse à deux étages occupée comme magasin d'épicerie et résidence.

J. O. Pottharst
vs
ses créanciers.

No 34,746—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 8 juin 1892, dans l'affaire ci-dessus, la propriété de valeur ci-après décrite, savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Austerlitz, Camp et Général Taylor, numéroté "25" sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, le 15 février 1849, et déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire. Ledit terrain est désigné par le No 1 sur un petit plan tracé par Wm Forshey, voyer, en date du 27 juin 1855 et annexé à un acte passé pardevant James Graham, ancien notaire, le 29 juin 1855, et forme le coin des rues Magazine et Austerlitz, et mesure 32 pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 108 pieds 4 pouces rue Austerlitz. Etant la même propriété que ledit J. O. Pottharst a acquise le 15 avril 1889, par achat de la Mutual Loan and Building Association par un acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire en cette ville enregistré au bureau des Transferts de cette paroisse, livre 130, folio 617.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, la partie inférieure de laquelle est occupée comme magasin d'épiceries et la partie supérieure comme résidence ayant six chambres, auvents, citerne, etc. A l'arrière du terrain se trouve une maison à un étage ayant deux chambres, hangar, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit s'il y en a, devra être représentée par des billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devant être passé devant W. O. Hart, notaire aux frais de l'acquéreur renfermera toutes les clauses usuelles telles que: lien du vendeur et hypothèque spéciale pour garantir le paiement de la somme due, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. La propriété devra être assurée et la police transférée au détenteur des billets, et autorisation à lui donnée d'assurer au cas où l'acquéreur ne le ferait pas. La somme payée pour la prime sera couverte par le lien du vendeur et hypothèque spéciale en sus de l'enchère. L'acquéreur assumera les taxes de 1892.

11juin—11 18 25—juil—2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLIE RESIDENCE

—DANS LE—

TROISIEME DISTRICT,

Coin des rues Chartres et Barthélemy.

Succession du Docteur Geo. Howe et de Marie Olympe Lesueur, sa première femme.

Mlle M. Augusta Howe vs Ruth Harriet Howe et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A—No 31,749

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1|2 rue Carondelet.—SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 10 janvier 1892 par l'Honorable Th. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Barthélemy, Chartres, Moreau, Jeanne et Royale, anciennement Casacalvo, et désigné par la lettre A, sur un plan dressé par J. A. D'Hemécourt, député voyer, le dit lot de terre formant l'encoignure des rues Chartres et Barthélemy, et mesurant, en pied américain, 55 pieds de face à la rue Chartres sur une profondeur de 196 pieds 2 pouces rue Barthélemy.

Laquelle dite propriété a été acquise par feu le Dr George Howe, durant la communauté existant entre lui et sa première femme, décédée, de George Brandt, par acte passé pardevant Joseph Cohn notaire le 24 novembre 1875.

Les améliorations consistent en une belle résidence en brique, élevée sur de solides fondations, à près de 10 pieds de hauteur, ayant de grandes galeries de face, 6 chambres, cuisine et chambre de domestique à l'arrière, escaliers en briques devant et derrière, lieux d'aisances, cuve, arbres magnolia, cyprès, pruniers et orangers, etc., etc. Le voisinage est des plus désirables, près des églises, écoles et autres commodités, la faisant une des plus désirables résidences.

Conditions—Un tiers ou plus payable comptant et le reste à un et deux ans en billets de l'acquéreur, à son ordre, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, et garantis par hypothèque sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1892 en sus du prix de l'adjudication et devra fournir la dite propriété constamment assurée, en faveur du vendeur, pour le plein prix de sa valeur, et transférer la police d'assurance aux dits mineurs, pour le paiement des billets ou sur tous autres termes d'adjudication pour être considérés comme étant à payer comptant au moment de la vente; dix pour cent du montant de son adjudication pour en assurer la vente.

Acte de vente pardevant Théo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante résidence en briques à deux étages

No 235 rue St-Charles entre Lee Circle et St-Joseph.

No 246 rue Royale, entre Ursulines et St Philippe, une bâtisse à un étage occupée comme chantier de bois et charbon.

Emile M. Lefebre et als. vs. M. U. Bargas née Hotard, Tutrice et ale.

No416—23me Cour Civile de District Judiciaire pour la paroisse Ouest Baton Rouge.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1|2 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable E. B. Talbot, juge de la 23me Cour Civile de District Judiciaire pour la paroisse Ouest Baton Rouge, Etat de la Louisiane, en date du 30 avril 1892, dans l'affaire ci-dessus de la propriété de valeur, à savoir:

Rue Royale.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 49, borné par les rues Royale, Ursulines, Chartres et St Philippe, et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage, connue par le numéro municipal—rue Royale, occupée par un chantier de bois; vendue sujette à un bail expirant le 31 mars 1893.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 216, borné par les rues St-Charles, Lee Circle, Carondelet, Delord et St-Joseph et mesurant, au pied américain, vingt-sept (27) pieds onze (11) pouces et six (6) lignes de face à la rue St Charles, sur une profondeur de cent vingt-six (126) pieds deux (2) pouces sur le côté vers la rue St-Joseph et cent neuf (109) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes de profondeur sur l'autre côté et trente-deux (32) pieds quatre (4) pouces et sept (7) lignes de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent une jolie résidence en briques à deux étages ayant au rez-de-chaussée un salon et salle à manger, quatre chambres et escalier, une bâtisse en briques à deux étages attenante à la maison principale avant cinq chambres, terrasse, cuve, waterworks, lieux d'aisances à chaque étage, etc., connue par le numéro municipal 235 rue St Charles.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 mai—7 14 21 28—juin 4 11

Rue St-Pierre, Numéro 154, près Remparts.

PUNAISICIDE LIQUIDE PERFECTIONNÉ

[The only Bed-Bug Killer.]

De la rue Orléans, No 49, le Dr Testut a transporté son domicile rue St-Pierre, No 154, près Remparts; il en donne avis au public et annonce, en même temps, qu'il a modifié son mode de préparation de façon à ce que le liquide insecticide ne tache plus ni les coins des draps de lit dont on doit les imbiber quand ces coins sont couverts d'œufs de punaises, ni les piquages de matelas. De plus, les bois de lit, intérieurement saturés dudit liquide seront pour longtemps à l'abri de toute vermine.

Il y en vente deux sortes de bouteilles: la Bordelaise, 24 onces, au prix de 75 sous—et le Litre, 32 onces, au prix de $1.

Les explications nécessaires sont données clairement et complètement aux acheteurs.

19 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32 191—Division E—Succession de Ann E. Auld, femme décédée de George Glidden.—Attendu que Benjamin F. Auld père et tuteur naturel des mineurs, Catherine A. W. Auld et Annie S. Auld, et comme administrateur de leurs successions et de Harry A. Remley, père et tuteur naturel du mineur, Edith Remley, et comme administrateur de sa succession, tous de Baltimore, Etat du Maryland, ont demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs et par suite à leur compte rendu en cette affaire, ainsi qu'il est requis par la loi, donnant un état de la propriété et les dettes de la dite succession et des dits mineurs. Avis est par le présent donné à qui cela concerne de donner les raisons, s'il y en a, dans les trente jours qui suivront la première publication de ce présent avis, pour lesquelles le dit compte ne serait pas approuvé, et qu'il soit fait droit à l'application des dits pétitionnaires.

Nouvelle-Orléans, 2 juin 1892.
Par ordre de la Cour.
HUG. D'HEREZE,
Député Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'AGREABLE MAISON SUBURBAINE

DE FEU

EVARISTE BLANC,

Située sur la Rive du Bayou St-Jean.

Dans une des plus pittoresques et salubres parties de la ville et son côteau le plus élevé.

Six Grands et Splendides Terrains,

Faisant face au Bayou St-Jean

Et touchant à la propriété ci-dessus décrite.

Neuf Grands et Splendides Terrains,

Faisant face à l'Avenue Esplanade.

Et à l'arrière de la susdite propriété, en face du New Orleans Jockey Club et près des Fair Grounds.

Nos 325 et 327 rue St-Louis, entre Prieur et Roman.

Une Maison Double en Bois,

Retirée de la rue.

Mme Kate Blanc Prince et autres vs La mineure Kate Blanc.

No 35,291—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un jugement rendu le 4 mai 1892, et signé le 10 mai 1892, par l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans la susdite affaire, la propriété de valeur ci-après décrite, savoir—

1° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie, situé dans le Second district de cette ville, dans le carré d'ilet No 59 borné par les rues St Louis, Prieur, Roman et la Promenade Carondelet, conformément à un plan de L. H. Pilié, en date du 17 mars 1840, lequel terrain est numéroté 12 sur le dit plan et mesure 27 pieds, plus ou moins, de façade rue St-Louis, sur une profondeur de 110 pieds, entre parallèles. Les améliorations consistent en une maison double à distance et louée au prix de douze dollars par mois portant les Nos municipaux 325 et 327 rue St Louis.

2° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, faisant face au bayou St Jean et s'étendant jusqu'à la rue Esplanade, mesurant, en pied français, 270 pieds plus ou moins de façade sur le bayou St Jean ou 289 pieds, plus ou moins, mesure américaine, sur une profondeur de 440 pieds 4 pouces plus ou moins, mesure américaine, sur la ligne nord ouest contigue à la propriété de l'Hon. A. L. Tissot, 465 pieds 6 lignes plus ou moins, mesure américaine, sur la ligne séparant de la banlieue de Pontchartrain et 292 pieds 4 pouces 4 lignes, plus ou moins, mesure américaine, faisant face à la rue Esplanade, laquelle propriété fut acquise par le dit Samuel Peter Blanc, le 31 décembre 1881, par achat à une vente du shérif de cette date, en vertu d'un writ de fieri facias lancé dans l'affaire numérotée 4,021 et 12 293 du docket de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans conformément à l'acte de vente du shérif en date du 24 octobre 1882, enregistré au bureau des transferts, paroisse d'Orléans, livre 120, folio 550 et est particulièrement décrite sur un plan de la dite propriété de Louis H. Pilié, déposé voyer à la Nouvelle-Orléans en date du 11 janvier 1876.

La susdite propriété sera vendue conformément à des subdivisions et mesures d'un plan d'Edgar Pilié en date du 4 avril 1892, lequel plan est exposé avant et le jour de la vente, comme suit:

1° Une certaine grande portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Second district de cette ville, désignée par le No 12 sur le dit plan d'Edgar Pilié voyer, en date du 4 avril 1892, dans l'ilet borné par le Bayou St Jean ou le Chemin Coquille de Lac la Grande Route St Jean, la rue de l'Esplanade et la propriété de l'Hon. A. L. Tissot, et mesure, au pied américain, 99 pieds 6 pouces de face au Bayou St-Jean, ou le Chemin Coquille du Lac, 100 pieds 6 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 305 pieds 11 pouces sur la ligne du côté de la ligne No 13 et 280 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 11.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages substantiellement bâtie, agréablement distribuée, avec mansarde et retirée en arrière de la rue, et ayant corridor dans le centre à chaque étage, trois grandes chambres et office au rez de chaussée, 2 salons avec portes en arches et 3 chambres à coucher dans l'étage supérieur, une très grande galerie à chaque étage tout autour de la bâtisse, et les murs peints au tain, une grande portion du terrain est briquetée avec grandes allées, une barrière en fer ornemental sur mur en briques face au Bayou. Il y a quatre pacaniers qui rapportent, orangers, magnolia, cyprès et autres arbres trop long à énumérer, à peu près la plus complète des arbres et autres plantes rares. Cette splendide propriété est située en face du pont sur la Bayou St-Jean, près du pied du pont du New Jockey Club (Fair Grounds) et tout près de quatre lignes de chemins de fer qui s'étendent au Bayou. Marché Français, le Douane, au Mint aux Cimetières, Statue Clay, West End, Spanish Fort, etc. Il réunit tous les conforts pour faire la résidence des plus désirables et de s'attirer l'attention de ceux qui désireront un home.

2° Un lot de terre désigné par le No 16 dans le même ilet et district que le précédent, mesurant 31 pieds 10 pouces 5 lignes de face au Bayou St Jean ou Lake Shell Road, 32 pieds 2 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 312 pieds 10 pouces sur la ligne latérale la plus rapprochée de la Grande Route St Jean, et de 311 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 15.

3° Trois lots de terre touchant à celui ci-dessus, désignés comme lots Nos 13, 14, 15, mesurant chacun 31 pieds, 10 pouces et 4 lignes de face au Bayou St Jean ou Lake Shell Road, les lots 13 et 15 mesurant chacun 32 pieds, 2 pouces, et le lot No 14 mesurant 32 pieds, 2 pouces, 2 lignes, sur la ligne qui le sépare du lot No 16, et 309 pieds, 4 pouces et 4 lignes sur la ligne du No 14, le lot No 13, 309 pieds, 4 pouces et 6 lignes sur la ligne latérale du No 15 et 307 pieds, 7 pouces et 6 lignes sur la ligne latérale du No 12, le lot No 15, 307 pieds, 7 pouces et 6 lignes sur la ligne latérale du lot No 14 et 306 pieds et 11 pouces sur la ligne latérale du lot No 12.

4° Deux lots de terre désignés par les Nos 10 et 11 dans le même ilet et district que les autres propriétés ci-dessus décrites, mesurant chacun 31 pieds de face au Bayou St-Jean ou Lake Shell Road, chacun 31 pieds, 10 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes: le lot No 11, 300 pieds, 6 pouces et 2 lignes sur la ligne latérale du lot No 12 et 298 pieds, 10 pouces et 1 ligne sur la ligne latérale du lot No 10, le lot No 10 298 pieds, 10 pouces et 1 ligne sur la ligne latérale du lot No 11, et 297 pieds, 2 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de A. L. Tissot.

5° Un lot de terre désigné par le No 1, dans le même ilet et district que celui ci-dessus, mesurant 43 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue de l'Esplanade 17 pieds 5 pouces de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes: 152 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne latérale la plus rapprochée de la Grande Route St-Jean et 150 pieds sur la ligne latérale du lot No 2.

6° Sept terrains dans les mêmes district et carré que les premiers, désignés par les Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, mesurant chacun 32 pieds de façade rue Esplanade, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

7° Un terrain contigu aux précédents, désigné par le No 9, mesurant 25 pieds de façade rue Esplanade, 50 pieds 7 pouces de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 150 pieds sur la ligne latérale du terrain No 8 et 152 pieds 2 pouces sur la ligne latérale de la propriété de A. L. Tissot.

Conditions Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste à crédit de un et deux ans pour des billets des acquéreurs portant six pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'à paiement final; les divers actes de vente devant être passés pardevant James Fahey, notaire en cette ville, et chacun des dits actes devant porter une première hypothèque et lien du vendeur ainsi que privilège sur la propriété ici décrite. Ils devront aussi renfermer toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles l'année courante et feront un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication entre les mains des encanteurs pour assurer la vente.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 18

PAR E. A. BLAKELY & CO.

Propriété de valeur dans le premier district,

No 64 RUE THALIE.

Succession de Mary Ann Dobbins et son mari.

Nos 24,370 et 19,092—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Consolidé.

PAR E. A. BLAKELY & CO., E. A. Blakely, encanteur—Bureau No 175 rue Commune près Carondelet, SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la cour ci-dessus, Division E, daté le 12 mai 1892.

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connue comme le No 64 rue Thalie, dans l'ilet borné par les rues Thalie, St Thomas, Ste-Thérèse et Tchoupitoulas, et désigné comme lot No 7 sur un plan dressé par Pilié, et daté le 1er janvier 1886 et déposé au bureau de Edward Barnett, notaire. Le dit lot mesure, en mesure anglaise, 27 pieds 3 lignes de face à la rue Thalie, et courant de la dite rue à la rue Ste-Thérèse 27 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la dite rue, 120 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Tchoupitoulas, 116 pieds 3 pouces et 2 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue St-Thomas, aux termes et conditions ci-après.

Un tiers comptant, la balance à un, deux, trois ou quatre ans, à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, payable semi annuellement et garantie par toutes les clauses de sécurité usuelles, l'acquéreur assumant les taxes de 1892 au-dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Walter D. Denègre, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 mai—16 21 28—4 11 17 18 juin

Mmes Godin et Martinet,

ROBES ET CONFECTIONS.

44 rue Bourbon.

Prix réduit pour les toilettes d'été.

18 mai—1 m dim et mer

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ELEGANTE

Propriété résidence dans la partie la plus choisie du Quatrième District.

La résidence en bois à deux étages, No 215 de l'avenue Jackson, à l'encoignure nord-ouest de la rue Chestnut.

Mme Veuve Emma H. Berthelot vs Mme Jacob E. Pitch et Mme Wm D. Magiania et als.

No 30,247—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

VENTE EN PARTAGE.

A l'encan. A crédit.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet — SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu dans l'affaire ci-dessus le 1er avril 1891 et signé le 13 avril 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

L'élégante résidence à deux étages, No 215 de l'avenue Jackson, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Chestnut et Coliseé. La résidence est retirée de la rue et a une galerie de face, corridor, salons à arches, grande salle à manger, office, plusieurs chambres à coucher, chambre à bain. Le terrain mesure 60 pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, et forme l'encoignure des rues Jackson et Chestnut. Le terrain est arrangé avec un joli jardin et a une serre. Une carte des encanteurs est requise pour visiter.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, garanti par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année (1892) en sus du prix de son adjudication, et un dépôt de 10 pour cent du prix de son enchère au moment de la vente sera requis.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Preot, notaire.

18 mai—18, 28—juin 4, 11, 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE A CRÉDIT

—DE—

Propriété de Batture,

Deux beaux ilets de terre faisant face au fleuve et à la rue Tchoupitoulas, pavés en blocks de pierres carrées.

Les dix lots de terre formant presque l'ilet entier borné par les rues Canal, Gasquet, Lopez et Salcedo.

—ET—

Un lot de terre dans le Second District

Rue Ste-Anne, entre Gayoso et Salcedo.

SUCCESSION DE Mme ELEONORE POCHELU, VEUVE DE DOMINIQUE POCHELU.

No 22,616—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E

PAR JNO H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 25 juin 1892, à midi à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 12 mai 1892, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, sous divisé en 24 lots numérotés de 1 à 24 1 inclusivement dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon et les rues Tchoupitoulas, Water et Berlin et mesurant, au pied américain, comme suit: Les lots 1 à 12 inclusivement, mesurant chacun 25 pieds et 2 lignes de face à la rue Water sur une profondeur entre lignes parallèles de 129 pieds 9 pouces et 4 lignes à 142 pieds et 2 lignes.

Le lot No 1 formant le coin de la rue Water et de l'avenue Napoléon et le lot No 12 le coin des rues Water et Berlin. Les lots Nos 13 à 24 inclusivement, mesurant chacun, 25 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur, le lot No 13 formant le coin des rues Tchoupitoulas et Berlin et le lot No 24 le coin de la rue Tchoupitoulas et l'avenue Napoléon.

2° Seize lots de terre dans le Sixième District de cette ville formant tout l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Peniston et Général Taylor désignés comme lots Nos 1 à 16 et mesurant comme suit:

Les lots Nos 1 à 7 mesurant chacun 33 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 95 pieds de profondeur. le lot No 1 formant le coin des rues Peniston et Tchoupitoulas. Le lot No 8 mesure 29 pieds, 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 95 pieds de profondeur et de face à la rue Général Taylor formant le coin des dites rues. Le lot No 9 mesure à peu près 29 pieds, 9 pouces et 1 ligne de face à la rue Water sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue Général Taylor formant le coin des dites rues et 98 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 10.

Le lot No 10 a 30 pieds 2 pouces de face à la rue Water sur 98 pieds sur la ligne du lot No 9 et 97 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot No 11.

Le lot No 11 a 30 pieds 2 pouces de face à la rue Water sur 97 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne du lot No 10 et 95 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du lot No 12.

Le lot No 12 a 30 pieds 2 pouces de face à la rue Water sur 95 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du lot No 11 et 94 pieds 4 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 13.

Le lot No 13 a 30 pieds 2 pouces de face à la rue Water sur 94 pieds 4 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot No 12 et 92 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 14.

Le lot No 14 a 30 pieds 2 pouces de face rue Water sur 92 pieds 11 pouces et 7 lignes sur la ligne du lot No 13 et 91 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne du lot No 15.

Le lot No 15 a 30 pieds 2 pouces de face à la rue Water sur 91 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne du lot No 14, et 90 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 16.

Le lot No 16 forme le coin des rues Water et Peniston et a 30 pieds 2 pouces de face à la rue Water sur 90 pieds 2 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No 15 et 88 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur et de face à la rue Peniston.

Ce bel ilet est immédiatement en face de l'emplacement du Independent Cotton Oil Co., et juste au-dessous du Riverside Mills.

3° Dix lots de terre formant presque tout l'ilet, dans le Premier District borné par les rues Canal, Gasquet, Salcedo et Lopez et mesurant ensemble toute la façade de la rue Gasquet d'à peu près 203 pieds 3 pouces, toute la façade de la rue Lopez d'à peu près 319 pieds 8 pouces, 2 lignes, 30 pieds, 2 pouces, 3 lignes de face à la rue Canal coin de la rue Lopez 279 pieds, 2 pouces et 4 lignes sur une ligne diagonale s'étendant vers les rues Salcedo et Gasquet et 108 pieds de face sur la rue Salcedo, coin de la rue Gasquet.

4. Un lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Orléans, Gayoso et Salcedo et mesure à peu près 31 pieds 6 pouces de face à la rue Ste Anne, sur 89 pieds, 7 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Gayoso, et 89 pieds 9 pouces de profondeur sur l'autre côté.

Conditions de la vente.

Un tiers comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, avec 7 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement des billets représentant la dite portion à crédit. Les actes de vente devant contenir les clauses usuelles de non aliénando, honoraires d'avocats à 5 pour cent sur le montant en cas que poursuite soit instituée pour le recouvrement du montant des dits billets ou une partie quelconque en capital et intérêts. Les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes pour 1892 en outre du prix de l'adjudication et déposer 10 pour cent du prix d'enchère au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant N. B. Friet, notaire.

24 mai—24 28—juin 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage dans le troisième district au coin des rues Laharpe et Dorgenois.

Succession de Cécile Peyrannie Perrault, veuve par le premier mariage de Paul A. Osbora et femme décédée de John D. Fricke.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date et signé le 12 mai 1892, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le cottage en bois à l'encoignure des rues Laharpe et Dorgenois, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laharpe, Laperrouse, Dorgenois et l'allée Rousseau. Le terrain mesure 71 pieds de face à la rue Dorgenois sur 89 pieds 6 pouces et 5 lignes de profondeur et face à la rue Laharpe, entre lignes parallèles, toutes plus ou moins. Le cottage est près de la gare du Orléans R. R., dans un voisinage bien amélioré.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque sur la propriété vendue, et lien du vendeur, l'acte de vente devant renfermer les stipulations usuelles de 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès, transfert d'assurance, etc. L'acquéreur paiera les taxes de 1892, au-dessus du prix d'adjudication, et déposera dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant J. F. Meunier, Esq., notaire public.

14mai—14 21 28 juin4 11 18

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de William Schwehm.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 35,428.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau No 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon N. H. Rightor, juge, daté du 6 juin 1892 et à moi adressé, je procéderai à la vente, le MARDI, 21 juin 1892, à 11 h. A. M., sur les lieux, No 64 rue Chartres, de la propriété mobilière suivante, à savoir:

Le contenu de l'Etablissement de Tailleur, consistant en partie du Stock, Installations et tout ce qui y appartient, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant argent livraison.

9juin—9 11 18 20 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale dans le premier district,

No 99 rue South Peters et 83 rue Fulton, entre Lafayette et Girod.

Propriété cottage au coin sud est des rues St-André et Liberté.

Et deux terrains rue Upper Line entre Camp et Magazine.

A l'encan. A crédit.

Succession de John Calder.

No 13,479—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR JNO. H. O'CONNOR Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 16 juillet 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, daté du et signé dans la dite affaire, le 8 juin 1892 il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, savoir:

1° La bâtisse en briques à trois étages, Nos 99 rue South Peters et 83 rue Fulton, dans le Premier District carré d'ilet borné par les rues South Peters, Fulton, Lafayette et Girod. Le terrain est désigné par le No 2 sur un plan de L. H. Pilié, daté du 11 février 1876, et mesure 24 pieds, 2 pouces 7 lignes rue South Peters, 24 pieds 3 pouces 3 lignes de façade rue Fulton, sur 117 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 1, et 117 pieds, 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre côté, le séparant du terrain No 3. Cette propriété est convenable pour toute exploitation commerciale.

2° Le cottage en bois à un étage No 423 rue Liberté, dans le Quatrième District, carré d'ilet borné par les rues Liberté, Franklin, St André et Joséphine. La propriété se compose de deux terrains désignés par les Nos 9 et 10. Ils se touchent et mesurent, chacun, 29 pieds 11 pouces de façade rue St André, sur 80 pieds 1 pouce de profondeur. Le terrain No 10 forme l'angle des rues Liberté et St André. Le cottage a six chambres, auvent, etc., il est situé dans un quartier bien amélioré, près de marchés, etc., et à proximité de plusieurs lignes de chemins de fer.

3° Les deux terrains dans le Sixième district, carré d'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Lyon et Upper Line, désignés par les Nos 6 et 7 sur un plan déposé en l'étude de Charles Stringer, ancien notaire en cette ville, en date du 15 août 1866 et mesurant comme suit: Le terrain No 6 a 30 pieds, 2 pouces, 5 lignes de façade rue Upper Line, sur 84 pieds de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue du Camp; et 85 pieds, 11 pouces, 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 7, et 30 pieds de largeur à l'arrière. Le terrain No 7 mesure 30 pieds, 2 pouces, 5 lignes de façade rue Upper Line, 87 pieds, 11 pouces de profondeur sur la ligne de côté, et 85 pieds 11 pouces et 4 lignes de l'autre côté, 30 pieds de largeur à l'arrière.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt de 7 pour cent par an; lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1892 en sus du prix d'adjudication et feront un dépôt de dix pour cent comptant du prix de la vente, au moment de la criée.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Wm Morgan Gurley, notaire.

11 juin—11 18 25—juillet 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin en briques à quatre étages,

No 46 rue Levée, entre Champs-Elysées et Marigny.

Cottage Double de Choix.

No 552 rue des Remparts, entre les rues Espagne et Mandeville.

Et Cottages et Corps de Logis

Rue des Français, St-Claude, Chartres et autres rues.

Tous rapportant de beaux loyers.

A L'ENCAN. A CREDIT.

Vente en partage

Dans l'affaire de Veuve Louis Fix vs. George A. Koepke.

No 29 381 —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR JOHN H. O'CONNOR—Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 25 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire mentionnée ci-dessus par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans Division E, le 29 mai 1891 et signé le 10 mai 1891 et un jugement subséquent rendu le 20 mai 1892 et signé le 20 mai 1892, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par la Levée (ou Chemin Public), les rues Victoire, Marigny et Champs Elysées, et mesurant, conformément à un plan fait par F. A. Tourné, le 13 mai 1854, 23 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Levée (ou Chemin Public) sur une profondeur, entre lignes parallèles, d'environ 119 pieds 2 pouces, toute mesure américaine, ensemble avec l'usage d'une allée et cour, situé au fond du dit lot conduisant à la rue Marigny.

Les améliorations comprennent le magasin en brique à quatre étages désigné par le No 46 rue Levée.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Mandeville et Espagne, désigné par le No 3 sur un plan de C. A. Hedin, le 1er avril 1852, et mesurant, en mesure américaine 32 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Remparts sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double No 552 rue Remparts, ayant 5 chambres de chaque côté, toit en ardoises, etc.

3° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, St-Claude, Mandeville et Washington, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un plan par C. F. Zimpel, le 6 novembre 1833. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque en mesure française, 30 pieds de face à la rue des Remparts sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage à un étage, No 617 rue des Remparts, ayant 5 chambres, etc., et un cottage double Nos 619 et 621 rue des Remparts, coin Musique avec trois chambres de chaque côté, toit en ardoises, etc.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Champs Elysées et Marigny, et mesure, d'après un plan primitif du Faubourg Marigny, mesure en mesure française 58 pieds de face à la rue de Chartres sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le corps de logis désigné par les Nos 405, 407 et 409 rue de Chartres.

5° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Union, Derbigny et Roman, et mesurant, en mesure française 60 pieds de face à la rue Français, sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Derbigny. Les améliorations comprennent un cottage double rue Français, ayant 4 chambres de chaque côté, toit en ardoises, etc., et un cottage double formant le coin sud-ouest des rues Français et Derbigny.

6° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Claiborne, Français et Union, et mesure 30 pieds de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 170 pieds et 6 pouces, composé de tout le lot No 11 et partie du lot No 1 d'après un plan de L. Surgi. Les améliorations comprennent le cottage à un étage, No 532 rue Derbigny, ayant 4 chambres, et un cottage dans le fond, avec 6 chambres, etc.

7° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Claude, Moralès Clouet et Louisa. Le lot est désigné par le No 14 sur un plan par W. H. Bell le 7 décembre 1867, et mesure 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue St Claude sur 118 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles; et aussi une autre portion de terre adjacente au dit lot No 14, faisant face à la dite rue St-Claude, et mesurant 15 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue St Claude sur 118 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, étant la moitié du lot No 15 sur le dit plan.

Les améliorations comprennent la rangée de corps de logis désignée par le No 573 rue St Claude, ayant 6 chambres.

Conditions de la vente.—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs, datés le jour de la vente et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date jusqu'à paiement, cinq pour cent commission d'avocats en cas de procès pour les dits billets, et toutes les autres clauses de garantie usuelles; les acquéreurs déposeront dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant George C. Préot, Esq., notaire public.

28 mai—28—juin 4 11 18 25—juil 2

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

Propriété de valeur et située dans un quartier central,

RÉSIDENCE ET MAGASIN EN BRIQUES A TROIS ÉTAGES,

79 RUE BIENVILLE,

Entre Royale et Bourbon.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 18 juin 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—

La résidence et magasin en briques à trois étages, de grande valeur et parfaitement situé, No 79 rue Bienville, entre Royale et Bourbon, dans l'ilet borné par la rue Conti, avec magasin au rez-de-chaussée, grande entrée sur le côté, vestibules, onze chambres, gaz, hydrant, citerne, cour pavée, et dépendances. Le terrain mesure 31 pieds de façade sur 113 de profondeur. La propriété est louée à un bail jusqu'au 1er octobre 1892, au taux de $636 par an.

Placée dans une rue pavée en blocs de granit, près de la rue du Canal, dans le centre des affaires et le voisinage des lieux d'amusement. Il n'est jamais nécessaire de prendre le char. Au point de vue des affaires ou comme résidence ce serait aussi un placement sûr et avantageux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant: le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur paiera les taxes de 1892 et 10 pour cent comptant, au moment de la vente sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. Zach. Spearing, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 juin—au 18 ja

Succession de Mme Veuve Sophie Levêque.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,783—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pascal Emile Barrant, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 juin—7 13 16

B[illegible]

Ventes [illegible]

TAX[illegible]

L'Etat de [illegible]

En vertu [illegible] Constitution [illegible] je vendrai [illegible]